

COMMUNE DE FROENINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Mathieu ABEGG, Vivian BAUER, Sandra BESSAGUET, Georges CLAERR, Marie DORI, Michel HARTMANN, Guylaine ILLAN (à 19h45), Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Catherine DEMANGEAT à Déborah MARTINS
Franck ROMANN à Georges HEIM
Yves SCHUELLER à Michel HARTMANN

Le conseil municipal désigne Marie DORI, secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020
- 2.- Finances
- 3.- Urbanisme
- 4.- Intercommunalité
- 5.- ONF
- 6.- Divers

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2020 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – FINANCES**➤ AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

Le Maire informe le conseil municipal que le vote du budget primitif interviendra en avril 2021. A cet égard, il précise que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales-CGCT (Article L1612-1), dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance, avant le vote du budget

Monsieur le Maire explique qu'en outre jusqu'à l'adoption du budget, il peut sur l'autorisation du conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi il propose au conseil municipal de délibérer en ce sens, dans la limite des crédits indiqués ci- après :

Opération 11 : Voirie

2313 : Immobilisation en cours, construction 15 000 €

Opération 12 : Bâtiments

2313 : Immobilisation en cours construction 15 000€

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Et après en avoir délibéré

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits énoncés, avant le vote du budget primitif 2021.

Délibération prise à l'unanimité

POINT 3 – URBANISME**➤ DECLARATION DE TRAVAUX**

- M POSMYK Alain : implantation d'une piscine, réalisation d'une pergola et d'un abri de jardin, 17 rue du Panorama
- M MEUNIER Samuel : mise en place d'une clôture, 2 rue du Panorama
- M SITTER Michael : implantation d'une piscine, 17 rue des Pâtures
- M ARROJO Wilfried : car port, 107 rue Principale
- M KHELFIFF Nicolas : clôture, 5, impasse de l'Etang
- M et Mme WYBRECHT : implantation d'une piscine, 8 rue du Panorama
- M BERGER Gérard : implantation d'une clôture : 6 a rue du Panorama
- M et Mme RODI – DI FABIO : création d'une piscine et mise en place d'une clôture, rue des Romains

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

- M KETTERER Mme STIER : maison d'habitation rue des Pâtures

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- M et Mme STAHL à Mme REY Laetitia : appartement 6 rue des Faisans
- M SCHWEITZER Anthony à M SCHICKLIN Baptiste : appartement 4 rue des Faisans
- M et Mme BERVILLER Rodolphe à M METZ et Mme HIRTH maison d'habitation 2, impasse des Peupliers
- M et Mme CHEGRI à Mme SCHLIENGER Stéphanie : maison d'habitation 4, rue de Galfingue
- SODICO à M et Mme HAUBENSACK : terrain rue de la Colline
- M BRIDE Marcel à M MEYER Vincent : terrain Untere Grossacker
- SOVIA à SCI RMB : terrain de construction, lotissement Grossacker 2
- SOVIA à M et Mme BEYRIBEY : terrain de construction, lotissement Grossacker 2
- SOVIA à M et Mme KURBUZ : terrain de construction, lotissement Grossacker 2
- SOVIA à M et Mme BARCHÉ Wolfgang : terrain rue des Perdrix
- SOVIA à M et Mme DUCRAY Richard : terrain rue des Perdrix
- SOVIA à M et Mme SIFFERLEN : terrain de construction, lotissement Grossacker 2
- SOVIA à M et Mme Yilmaz : terrain de construction, lotissement Grossacker 2
- SOVIA à M et Mme KENTZINGER - BRANDELIK : terrain de construction, lotissement Grossacker 2
- SOVIA à M et Mme KOENIG Jean-François : terrain de construction, lotissement Grossacker 2
- SOVIA à M INCE Stéphane : terrain de construction, lotissement Grossacker 2

Mathieu ABEGG souhaite savoir quand est prévue la mise en enrobée finale du lotissement Grossacker I, demande également faite par Sandra BESSAGUET pour la rue du Panorama. Michel HARTMANN informe qu'il faut attendre que la majorité des travaux du lotissement soit terminée pour pouvoir réaliser l'enrobé. Ce sera certainement au printemps.

CONVENTION ADAUHR

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement d'Urbanisme du Haut-Rhin) afin de savoir si cet organisme est en mesure de nous assister dans le choix du maître d'œuvre pour le projet de salle multifonction à vocation festive.

L'assistance apportée par l'Adauhr comprend :

- Etudes de programmation
- Organisation de la contractualisation avec l'équipe de concepteurs et des intervenants extérieurs

Le maire rappelle qu'une réunion de commission a eu lieu pour évoquer ce sujet.

Après délibération

Le conseil municipal

DECIDE

De conclure une convention avec l'ADHAUR pour l'étude, l'organisation et l'assistance de la création d'une salle multifonction de 5^{ème} catégorie

Délibération prise par 2 voix contre, 3 abstentions et 10 voix pour

POINT 4 – INTERCOMMUNALITE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2019

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales-CGCT, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2019 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales-CGCT, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2019 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Il appartient à chaque Maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales-CGCT, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2019 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Sundgau.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU

Le Maire présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau soumis par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Heimsbrunn et environs. Il est consultable en mairie par les usagers.

Le Maire précise quelques informations

- La qualité de l'eau a été conforme et les contrôles sur le réseau de distribution n'ont révélé aucune anomalie en 2019
- Avec 709 589 m³ d'eau facturés, le nombre de clients est de 5278 abonnés dans le périmètre du syndicat.
- Le réseau comprend 196 km de conduites, 642 branchements publics (dont 634 poteaux d'incendie) et 5227 branchements particuliers et d'établissements publics.
- En 2019, 147 fuites ont été réparées dans un délai d'une journée. Sur 100 m³ d'eau pompés, 68.10 ont été facturés et 31.9 utilisés par les réseaux d'incendie ou perdus sur fuites.
- La consommation moyenne par abonné est de 112 m³ par an
- Le prix du mètre cube distribué à Froeningen s'élève à 4.005 € TTC, taxe d'assainissement comprise.

Délibération

En exécution du Décret 95-635 du 6 mai 1995, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2019, établi par le président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Heimsbrunn et environs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport de l'exercice 2019 qui lui a été soumis par le président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Heimsbrunn et environs.

POINT 5 – ONF

Travaux

Le Maire expose le programme des travaux forestiers pour 2021.

L'ONF suggère des travaux sylvicoles avec une intervention en futaie (Forêt de grands arbres aux fûts dégagés) irrégulière parcelle 10.

Des travaux de cloisonnement en parcelles 1, 3, 7, 8, 9 et 10.

Durant l'année 2021, l'ONF prévoit également des travaux d'entretien sur les accotements et les talus, sur une longueur totale de 2.5 km.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 2 970 € HT.

Une sortie en forêt était prévue courant octobre, elle sera reportée au printemps.

19h45 - Arrivé de Guylaine ILLAN

POINT 6 – DIVERS

- Réunion piste cyclable : le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue en mairie le 24 novembre dernier avec les représentants politiques et techniques du Département, de la com com ainsi que les maires de Hochstatt et Illfurth.
Le département a proposé différentes alternatives pour la réalisation de la piste cyclable.
En accord avec la commune de HOCHSTATT, un courrier sera envoyé au Département afin d'inscrire en projet structurant le trajet ILLFURTH – MULHOUSE Colline, avec toutefois une demande de travaux par phase à savoir en premier lieu ILLFURTH -FROENINGEN.
Pour pouvoir poursuivre, il faudra entreprendre l'acquisition de terrains. Cette étape est à prévoir au début de l'année 2021.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la venue de Mme la Sous-Préfète le 25 novembre dernier. Nous avons évoqué le retard pris dans la révision du PLUi qui engendre pour nous un blocage de levée de réserve sur le terrain communal situé à côté de la mairie. Cette réserve avait été déposée lors de l'acquisition de ce terrain par le conseil municipal de l'époque, en vue de l'éventuelle construction d'un bâtiment communal. Nous avons eu une proposition d'achat pour ces terrains mais nous ne pourrions délivrer de permis de construire si ce terrain reste grevé de cette réserve. Nous ne sommes pas en droit de lever nous-même cette réserve. Nous avons, par conséquent demandé à Mme la Sous-Préfète une levée par anticipation. Après discussions et à sa demande, un courrier lui a été envoyé en ce sens.

- 11 Novembre : au vu de la situation sanitaire seuls le Maire et les adjoints ont procédé au dépôt de gerbe pour le 11 novembre. La lettre du ministre a été lue et un hommage a été rendu à nos soldats. Les conseillers ont été informés qu'un courrier réprobateur a été envoyé en Mairie par Madame la Présidente du Monument aux Morts de Froeningen.
Il a donc été précisé, que le nombre limite de participants autorisés à cette occasion étant atteint, aucun autre participant n'a pu être sollicité.

- Banque alimentaire : la collecte a été organisée par les tricoteuses et a rencontré un franc succès. Monsieur le Maire souhaite que l'an prochain la commune prenne la relève.
De plus il précise également que l'ensemble des potirons composants la décoration automnale ont été remis à la banque alimentaire qui a passé le relais aux restos du cœur.

- Georges CLAERR souhaite savoir si la route MULHOUSE – ALTKIRCH est toujours d'actualité. Le Maire précise que oui.

- Sonia WERTH donne des explications concernant le concours de décorations de Noël qui a été proposé aux habitants. La commission culture passera pour juger les participants qui se sont fait connaître.

- Le Maire informe le conseil municipal que deux devis ont été demandés pour la réalisation d'une mezzanine dans le dépôt communal. En effet lorsque le bâtiment a été construit il était fait pour les sapeurs-pompiers, avec toutes les contraintes que cela impose. Maintenant comme il n'y a plus de véhicule de secours un espace vide conséquent peut être modifié d'où l'implantation de cette mezzanine pour du stockage.

- Georges CLAERR souhaite savoir si une date de mise en service de la fibre est programmée. Michel HARTMANN précise les modalités du chantier et rappelle que l'échéance est fixée au printemps 2021.

- Monsieur le Maire revient sur la distribution des paniers garnis aux personnes de plus de 65 ans. Cette démarche a été accueillie avec beaucoup de joie et des émotions fortes pour certaines personnes. Un panier a été refusé par une habitante. Sur proposition des adjoints, ce panier a été offert aux GHRMSA.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune compte parmi ses habitants une centenaire. En effet Mme AMSTUTZ Marthe a passé le cap du siècle début décembre. Une visite lui a été rendue par les élus courant de la semaine dernière à la maison de retraite où elle réside. Elle nous a accueilli avec joie et fut émue que la commune pense à elle. Nous lui souhaitons de pouvoir poursuivre sa route avec la bonne humeur qui la caractérise.

- La dernière édition du Bulletin Communal est en cours d'impression et pourra être distribuée pendant les congés de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 30 mn

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Marie DORI	Adjointe		
Déborah MARTINS	Adjointe		
Mathieu ABEGG	Conseiller		
Sandra BESSAGUET	Conseillère		
Vivian BAUER	Conseiller		
Georges CLAERR	Conseiller		
Guytaine ILLAN	Conseillère		
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Catherine MERKLE	Conseillère		Déborah MARTINS
Franck ROMANN	Conseiller		HEIM Georges
Yves SCHUELLER	Conseiller		HARTMANN Michel
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		